



mise en ligne le 17.04.2024

DECISION COMMUNAUTAIRE 015-2024

L'an deux mille vingt-quatre le 16 avril

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE – DISPOSITIF ECOPARC+

La Communauté de Communes a décidé la réalisation de l'extension des quartiers d'activités économiques sur la zone d'activités des Ecluses située sur la commune de Vaison la Romaine. Cette extension, pilotée par un Comité de pilotage constitué de nos partenaires, et du Conseil Départemental serait d'environ 5 hectares.

Le Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif de soutien ECOPARC+ en faveur du foncier économique écoresponsable, est susceptible d'apporter un soutien financier pour ces études à hauteur de 80 % dans la limite d'un coût plafonné à 50 000 €.

Afin de mener à bien ce projet, il convient donc d'effectuer des études préalables nécessaires telles qu'imposées par les conclusions de la MRAE. Afin de limiter l'impact sur les délais de livraison de la future zone, il a été demandé une dérogation de démarrage par anticipation de ces études.

Aussi,

VU les statuts de la Communauté de communes, et notamment sa compétence en matière de Développement économique des zones d'activité économique,

COMPTE TENU des éléments de contexte énoncés ci-dessus

CONSIDERANT que la nature de cette opération est susceptible d'être cofinancée par le Département de Vaucluse

CONSIDERANT la délibération n°037-2022, portant délégation du Conseil Communautaire au président pour procéder aux demandes de subventions jusqu'à 500 000 €,

Monsieur le Président

Décide

De SOLLICITER auprès du Dispositif Départemental ECOPARC+, une subvention pour la réalisation d'études préalables à l'extension de la zone d'activités des ECLUSES dans le cadre du soutien en faveur du foncier à hauteur du maximum pouvant être alloué.

De SOLLICITER un démarrage par anticipation de ces études

RAPPELLE que ces études avaient déjà fait l'objet d'une demande de démarrage par anticipation par courrier en date du 22 juin 2023 auprès de la Présidente du Conseil Départemental.

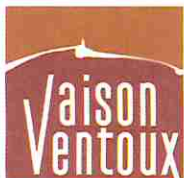
Dit

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Que le conseil communautaire sera informé de cette décision lors du prochain conseil communautaire.

Le Président
Jean François PERILHOU





ANNEXE DC015-2024

Plan de financement prévisionnel Réalisation d'une étude d'impact pour l'extension de la ZA des Ecluses 3

| Nature des dépenses | Montant HT | Financiers | |
|--|--------------------|--|--------------------|
| Réalisation d'une étude d'impact pour l'extension de la ZA des Ecluses | 53 290,00 € | Union européenne Dispositif / Fonds à préciser : | 0,00 € |
| | | Etat Montant à préciser : | 0,00 € |
| | | | 42 632,00 € |
| | | Conseil départemental 80% | |
| | | TOTAL DES SUBVENTIONS | 42 632,00 € |
| | | Auto-financement du Maître d'Ouvrage (hors TVA) 20% | 10 658,00 € |
| MONTANT TOTAL DES DEPENSES | 53 290,00 € | TOTAL DES FINANCEMENTS | 53 290,00 € |

Fait le 08/04/2024

